**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2017**

L’an deux mille dix-sept le Treize Décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac s’est réuni, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

**PRESENTS** : Mmes BOUCHET Bernadette – MENIAUD Aline - PALIX Dominique – PLATZ Cécile – PALAORO Andréa – TAVERNIER Delphine - Mrs BASTIDE Alain – DAGORN Jean-Luc - FEROUSSIER Jean-Michel - PETERMANN Frédéric - VIGNAL Dominique

**ABSENTS EXCUSES** : Mme BROET Sarah – Mr MAURY Thierry

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr PETERMANN Frédéric

**ORDRE DU JOUR** :

* Subvention UFACVG,
* Signature avenant contrat enfance Jeunesse,
* Questions diverses.

En ouverture de séance, le dernier compte rendu du Conseil Municipal est approuvé à l’unanimité des membres présents.

**Subvention UFACVG** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l’association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Chomérac.

Le Conseil Municipal après délibération à l’unanimité :

DECIDE d’attribuer une subvention d’un montant de 80 Euros.

**Signature avenant Contrat Enfance Jeunesse** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la création de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron, il convient de prévoir un avenant au Contrat Enfance Jeunesse signée avec la Caisse d’Allocations Familiales de l’Ardèche par la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron en vue d’une continuité des actions sur le territoire ex Barrès-Coiron pour l’année 2017.

Les actions inscrites dans le CEJ et concernées par ledit avenant sont notamment, le multi-accueil Au jardin des petits pas à Meysse, le RAM de Meysse mais également l’EAJE les Coccinelles de Chomérac et l’ALSH de Chomérac.

Madame le Maire précise que les structures de Chomérac recevant des usagers venant du territoire d’ARC et plus particulièrement des communes de Saint Vincent de Barrès, Saint Symphorien sous Chomérac, Saint Lager Bressac, Saint Bauzile seront également signataires de cet avenant au CEJ.

Un nouveau contrat Enfance Jeunesse est en cours de rédaction avec la CAF de l’Ardèche effectif à compter de l’année 2018 à l’échelle du territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité :

APPROUVE la signature d’un avenant au CEJ conclu entre la CAF de l’Ardèche et la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron en vue d’une prolongation des actions pour l’année 2017.

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

**QUESTIONS DIVERSES** :

**Repas de Noël au réfectoire** : les personnes disponibles sont invitées à apporter leur aide lors du repas de Noël des enfants de l’école le Jeudi 21 Décembre prochain.

**Location salle des fêtes** : les salles sont disponibles pour le réveillon du 31 Décembre,

elles pourront être louées.

**Prochain Conseil Municipal** : le Lundi 18 Décembre à 18 Heures.

Séance levée à 18 H 50.

Fait à ST SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC le 14 Décembre 2017,

Madame le Maire,

Dominique PALIX